CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire ces voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—6m WM. BAGLEY.

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **ROSE IN BLOOM**. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'armes; ou à

MEDELICE THOMAS,

13 sept no. 77, rue de la Levée.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebôts, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février.	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

GARE AUX CONTREFACTEURS.

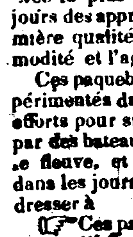

Un certain remède préparé par une personne nommée *"Potter"* a été offert en vente dans cette ville, sous le nom de *"Catholicon de Potter"*.—Les personnes qui usent de cette médecine sont averties de se précautionner contre cette fraude, qu'il est facile de reconnaître, à ce que l'écriture placé sur le bouchon de la bouteille porte le nom de *W. Potter*, au lieu *W. W. Potter*, que porte le véritable catholicon. Les soussignés, agents, tiennent constamment un assortiment du dernier

DUCONGE & PEYCHAUD.

2 oct rue de Chartres, No. 89.

A LOUER POUR UN AN.

Le Magasin No. 12, rue de la Douane, maintenant occupé par Wm. Frost jr., avec un hangar le magasin du fond. Aussi: deux maisons ayant chacune six chambres, des cuisines, situées rue des Magasins, encoignure de la rue Setelo. S'adresser à M. WALTON,

18 oct rue de la Douane, No. 14.

A LOUER à l'année, à dater du 1er novembre—Un magasin à trois étages, ayant au second étage des chambres pour comptoirs, situés du côté nord-est de la rue Gravier, entre Magasine et Tchoupitoulas. Pour les conditions, s'adresser à

6 sept SAML. P. MORGAN & CO.

PENSION BOURGEOISE.

MADAME VEUVE LEPECQ annonce au public qu'elle tient une Hôtel garni à l'instar de celles de France, dans le genre français et espagnol, rue Condé, No. 36, entre les rues Madison et Dumaine. Elle en a vroi également à manger dans les maisons particulières. 16 août—3m

LE soussigné offre à vendre les articles ci-après détaillés, débarquant du brick Lexington, de Marseille, et ayant droit au *drawback*:—600 barriques de vin des marques Bergasse, Légier, Ponset et fils; 400 paniers huile; 200 demi do. do.; 124 barils vin, imitation Madère; 15 do. vin muscat; 400 caisses vin muscat; 200 do. vin St. Georges; 50 barils vinaigre; 5 jarres saucissons; 150 caisses salaisons assorties; 3 jarres fruits cristalisés; 20 caisses liqueurs assorties; 10 caisses absynthe de Neuchatel; 50 do. eau de fleurs d'orange; 170 paniers bouteilles: 100 caisses savon; 20 do. fromages de Hollande; 17 balles bouchons. F. H. PETITPAIN,

22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans—Présent, l'hon. Chs. Maurian, juge—9 octobre 1832—*Gabriel Manent vs. ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement détenu, ait lieu en pleine cour, samedi 10 novembre prochain, à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,

12 oct—12 fois. F. BUISSON, député shérif.

A VENDRE.—684 pots en porcelaine dont une partie avec inscription en or, à l'usage des pharmaciens. S'adresser de suite chez

6 oct FORESTIER

CRÊME DE TARTRE—4 barils Crême de Tartre de cristaux, 3 do do en poudre; en débarquement du brick Lexington, de Marseille, à vendre par

F. H. PETITPAIN,

26 oct encoignure Chartres & Toulouse

TOILE A DRAPS, des manufactures du pays.—153 balles de toile à draps grise, 4-4, propre aux marchés mexicains, en débarquement du brick George Ryan, de Boston, à vendre par

20 oct LINCOLN & GREEN.

100 BALLES Couvertures Françaises 3 points, de la manufacture de Granier, reçues par le Wm. Gray, à vendre par

25 sept J. MAGER.

BON vin de table à 4 escalins le gallon—on ne détaille pas moins de 2 gallons.

Café à 1 escalin la livre.

Sucre blanc de la Havane 8 livres à la piastre.

Sucre du pays à 10 livres }
do. do. 12 livres } à la piastre.
do. do. et 17 livres. }

Véritable remède de le Roy, liqueurs de la Martinique, anti-glaireux, huile de Lin, fusils de chasse français, quincaillerie, vieux vins de caisse, poudre, plomb, balles, canons, &c. au magasin de

ANTOINE MICHOUD.

Encoignure des rues de la Levée et des Ursulines.

25 sept—10.

20 BALLES Toile à draps de 36 pouces, grise, manufacturée au Nord, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

1er. sept Rue Royale, No. 117.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de DUCONGÉ & PEYCHAUD,

14 juillet rue de Chartres.

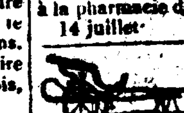

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, un superbe Cabriolet de Philadelphie, avec ses harnais plaqués en argent; les coussins sont couverts en drap bleu avec gallons en argent. En magasin: une quantité de Voitures, Barouches, Tilburys et de Cabriolets; le tout à vendre à des prix accommodants.

22 sept M. WALTON.

A VENDRE.

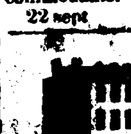

Une **HABITATION** située dans la Paroisse de Plaquemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont par arpent en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briqueté entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie avec quelques changements; maison de maître, hôpital, cases à nègres &c. ayant besoin de réparations.

CONDITIONS.—Un quart à 6 mois, un quart à un an, un quart à deux ans, et un quart à trois ans avec billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si ladite habitation n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 25 décembre prochain, alors elle sera offerte en vente publique à l'encan. Elle sera vendue en un seul bloc, ou par lots d'un ou plusieurs arpens, mais dans ce dernier cas, aucune vente ne sera reconnue bonne que si le tout est vendue. S'adresser sur les lieux à M. F. S. M. Coiron; et en ville au Bureau de l'Abeille. 21 août—4m.

A VENDRE.

UNE **HABITATION** d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec **51 ESCLAVES**, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 che vaux, mulets ou bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instruments aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 1er janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, ou bien en ville, à Mssrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil—6m C. B. DUFAU.

VINS DE BORDEAUX.

LE soussigné offre à vendre une partie de vin en débarquement du navire Missouri de Bordeaux, consistant en:—

28 Barriques Vin rouge Montferrand,
12 do. do. Medoc, 1827.
20 demi barriques vin de Grave, 1828.
11 caisses de 12 blles. } Vin rouge Gruau Larose
12 do. de 24 demi do. } 1825.
11 caisses de 12 blles. } Vin rouge Chateau La-
12 do. de 24 demi do. } fitte 1825.
47 caisses de 12 blles. vin rouge St. Julien 1827.
47 do. do. do. Medoc 1827.

F. H. PETITPAIN,

29 oct encoignure Toulouse et Chartres.

REÇU par la barque Adélaïde de Liverpool; 3000 pieds de chaînes à porteuse; 100 douzaine pioches trébles à colets tordus assorties No. 1 à 3; 150 do. pelles à douilles modèles assorties; 80 do. pioches façon de la Caroline; 1 boucaud de contres à pieux et à bardeaux, 2 do. pioches de haras assorties; 20 tierçons de chaînes à mailles courtes assorties de 5-6 à 3/4; 4000 paires crochets et pitons &c., assortis de 3 à 24 pouces; 400 paires crachoires en cuivre, avec et sans pieds; un assortiment d'anneaux, 1 do. de boîtes à sucre vernis secs, 1000 paniers chaînes de traits, assorties de 6½ à 8 pieds; 2 paniers de couvercles de chaudières en tolle, assorties; 100 barils cloux forgés fins, têtes de diamant et autres; 200 do. gros cloux forgés, à bordage de 3½ à 12 pouces.

F. PASCAL.

29 oct. rue de la Levée, No. 55.

20 BALLES toile de coton écrue 4-4, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards, arrangées pour les marchés mexicains; en débarquement du brick Motion, venant de Boston, à vendre par

22 oct LINCOLN & GREEN.

DEMANDE

ON demande deux ouvriers carossiers: s'adresser chez Mr. Wm. H. Ireland, encoignure des rues Magasin et Girod. 25 oct

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, savoir: 300 barriques vin de Marseille, 200 caisses do. do., 100 caisses vin muscat, 2 pipes eau-de-vie, ayant droit au *drawback*; 50 caisses Champagne, de qualité supérieure; 10 pipes Madère, choix de Londres, ayant dix ans en barriques de 56, 28 et 14 gallons; huile d'olive, bouteilles et bouchons; 2 balles toile à draps françaises, de 4-4; 10 barils pierres à fusil; un assortiment complet de vitres de Baltimore; rum du pays.

16 oct—10 A. QUERTIER & BOUTIN.

BIERRE BLANCHE ET PORTER—50 boucauds Bierre de Philadelphie et 30 barils Porter, reçus par le brick Swan, et à vendre par

9 oct S. P. MORGAN & CO.

UNE Demoiselle arrivée depuis huit mois d'Europe désirerait trouver une place, en ville ou à la campagne de femme de charge ou de chambre. S'adresser au Bureau de cette feuille. 22 sep—10

300 ROULEAUX cordes d'emballage, 3 boucauts madder pour teinture, cordages de Manille pour poulies, dito pour tonnelières et pour navires; vin de Madère, choix de Londres, depuis 8 ans en caves; cigarres mêlés et de la Havane; toile à voile de coton, de la manufacture de Crooks, en usage dans la marine des Etats-Unis; pierres à filtrer. A vendre par HARRISON, BROWN & CO.

25 sept Rue Royale, No. 117.

LETTRES de change sur New York, à vendre par

4 oct T. NICOLET & CO.

WM. FADEUILHE & CO., rue de la Douane, Nos. 11 et 12, viennent de recevoir par les derniers arrivages du nord, des papiers et bordures en grande variétés, et couleurs très-riches, parmi lesquels plusieurs sujets de tapisserie, tels que les sites de la Grèce, &c. Les personnes qui auraient besoin de ces articles sont priées de venir en juger par elles-mêmes.

Mr. Fadeuilhe, est en ce moment au Nord, arrivera sous peu avec un nouvel assortiment de ceintures, de franges et étoffes de toutes qualités, ainsi que des ornements dorés pour rideaux de croisées &c.

Le tout sera vendu en gros et en détail, à juste prix. 2 octobre.

ELIXIR DE MARUYA.—Remède contre le mal de dents, préparé par le célèbre dentiste français Chabert. Nouveau supplément de cet article reçu et à vendre par

DUCONGE & PEYCHAUD, droguiste,

2 oct rue de Chartres, No. 89.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,

21ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 3 novembre.

GROS LOT
10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	200	1,200
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,120
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billet Entier .... $ 4
Demi Billet 2
Quart de Billet 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

22 octobre J. B. FAGET. *Directeur.*

REÇU par le navire Nashville et autres bâtimens arrivés du nord, 28 barils huile de lin hollandaise; 25 cheminées à la Franklin, à 2 plaques, de différentes grandeurs; quelques barils de résine clarifiée; 3 boucauds de poile à plâtrer; 10 boîtes de tamis en fil d'archal et fil de fer, numéros et grandeurs assortis.

F. PASCAL.

19 oct rue de la Levée, No. 55.

LIVRES NOUVEAUX.

LES soussignés viennent de recevoir, Le Négrier, aventures de mer par Edouard Corbière, Madelaine, par Paul de Kock, 4 vol., Scène de la vie privée, par M. de Balzac, 4 volumes, Les cent contes drolatiques, 1 vol. Indiana, par G. Sand, auteur du Rose et Blanche. E. JOHNS & Co,

18 oct rue de Chartres, No. 113.

AVIS.—Les soussignés offrent à vendre à leur établissement au bassin Carondelet, bois de charpente, do. de pin pour bateaux à vapeur, do. de chauffage, charbon, sable, coquilles, brai, gaudron, chaux, &c.

18 oct C. GUESNARD & ALPUENTE.

AVIS.—Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la goëlette Pomone, sont priées de faire connaître le montant de leur réclamations sous le plus bref délai.

C. GUESNARD & ALPUENTE,

18 oct au bassin Carondelet.

MAGASIN DE GRAINES DE JARDINAGE. DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement,
ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,

NO. 55, RUE ROYALE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir:—

Bétteraves, long. et courtes.	Oignons, rouges et blancs,
Choux, id. et autres,	Persil, frisé et simple,
Carrottes courtes-hâtives,	Panais; gros et longs,
Chouxfleurs, do. do.	Radis, rouges, longs et ronds
Céleris, rouges et blancs,	Roquettes et salsifie,
Chèrvrefeuille et cresson,	Scorzonera brune,
Chicorée et poireaux,	Epinards ronds
Laitues de diverses qualités	Zélande,
Squashs, jeunfus et loogs,	Navets, Haricots

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets rouges. S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH,

27 sep—3m Rue Royale, No. 55.

REMEDE EFFICACE POUR LA VUE.

JN. RAPALO, voulant faire connaître au public les différentes nouvelles cures que son remède a opérées, publie les certificats suivants. Les personnes qui pourraient avoir besoin de son remède, pourront le voir chez lui, rue St. Pierre, No. 64, entre Royale et Chartres.

Nlle. Orléans, 30 *juin* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a traité chez moi une esclave appartenant à M. G. N. Allard, laquelle avait la vue tellement affectée, qu'elle ne pouvait se conduire qu'avec beaucoup de difficulté, sa vue depuis le traitement s'est bien rétablie pour avoir mis cette esclave en état de reprendre ses anciennes occupations, et de rendre les services que sa cécité lui avait fait cesser.

PAULIN J. FLEITAS.

M. Jn. Rapalo.

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps; l'œil; votre ordonnance et vos avis ont très bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans), et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, monsieur, la liberté de faire connaître au public toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, &c.

ALFRED M'CARTY.

Je certifie que M. Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un de mes nègres, âgé de 34 ans, qui en était incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité. FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri les yeux à un de mes nègres, âgé de 28 ans. Les yeux du dit nègre avaient été dangereusement affectés par suite de la petite vérole. W. W. McDONOGH.

Nous certifions que le sieur Rapalo a guéri les yeux de M. Chaillot, dans l'espace de six jours.

J. BERTEL.
FD. DURCY.

Nlle.-Orléans, 10 *février* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo m'a beaucoup soulagé la vue dans l'espace de 18 jours; maintenant je porte assez bien, et je puis travailler.

JS. MORET.

N. B. Il offre ses remercîmens aux personnes qui l'ont honoré de leur confiance.

Les personnes qui, par faiblesse de la vue, sont obligées de porter des lunettes, pourront, par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes. M. Rapalo peut fournir des preuves à cet égard. 15 sept—3m

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA maison du sousigné a été enfoncée samedi soir, 27 du courant, par quelque personne, ou personnes, qui lui ont pris une montre patentée en argent, marquée audedans, *New York Eben Witney*—*No.* 509: il y avait attaché à cette montre, un ruban de sûreté en soie rouge, de plus: une paire de pentalon noire, et un portefeuille dans lequel se trouvait un billet tiré par le soussigné; à l'ordre de Mr. P. G. Bertrand de la somme de $155 et endossé par Mr. Charles Lesseps, lequel a été payé en banque depuis le 17 août dernier: un billet à l'ordre de Mr. Woolfolk, endossé par Messrs. Reynolds, Byrne & Co. de la somme de $100, et payé en banque le 13 septembre dernier; deux billets sur Mr. C. G. Meilleur, dont on ne se rappelle pas le montant; un billet sur Mr. J. E. Dayle, de $20 et divers autres papiers. Aussi, une paire de caleçons, et un gilet de soie dans la poche du quel se trouvaient à-peu-près six piastres en monnaie, une clef en or, et un canif à trois lames. La somme ci-dessus sera payée à celui qui recouvrera ces objets et fera connaître le ou les voleurs, ou une récompense libérale sera donnée pour le recouvrement des objets ou des voleurs.

N. B. Le public est prévenu de ne pas trafiquer pour ces billets.

2 oct—☞ WILLIAM VANDEGRIFT.

124 BALLES sacs de plâtre et 100 quarts de barriques vin de Malaga sec et vin de Madère, ayant droit au drawback, reçus par le brick Leavitt de Baltimore, et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

Rue Royale, No. 117.

EN débarquement de la barque Adélaïde, venant de Liverpool, un assortiment complet de faïence fine bleue et violette, services de table complets, ainsi que de la faïence communes, convenable pour les marchands de la campagne: aussi, en magasin un grand assortiment de faïence et verrerie de tout genre, à des prix modérés, par V. AICARD,

22 oct. rue de la Levée, No. 36.

VENTES PAR LE MARSHAL.

J. Mills vs. W. Carper.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le jeudi, 15 novembre, à 4 heures, au principal, une petite machine à vapeur, saisie dans l'affaire ci-dessus.

LS. DAUNOY,

13 oct Marshal.

L. Lankerter vs. W. Bartlett.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith juge conseillé de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le mercredi 14 novembre, à 4 heures, au No. 35 rue Poydras, une quantité de boucauts pour melasses, tierçons et barils, saisis dans l'affaire ci-dessus.

31 oct L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge president de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 10 novembre, à 4 heures, sur les lieux, rue Gravier et Union, divers articles de maison, tels que meubles, &c. Saisis dans la poursuite de Peuch, Bein & Hullain.

30 oct L. DAUNOY, marshal.

Robert Herby vs. Bacon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 10 novembre, au Principal, à 4 heures, une montre en argent, saisie dans l'affaire ci dessus.

30 oct L. DAUNOY, marshal.

William Kerby vs. Bacon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 9 novembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, vis-à-vis du bureau du Marshal, une montre d'argent patentée, saisie dans l'affaire ci-dessus.

27 oct L. DAUNOY, marshal.

D. Barsen vs. Jh. S. Boise.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, lundi 5 novembre, à 4 heures, au principal, 12 chaises, 2 tables, &c. saisies dans l'affaire ci-dessus.

27 oct. L. DAUNOY, marshal.

J. M'Hullen vs. J. Delaney. L. O'Neal vs. J. Delaney, J. Muny vs. J. Delaney.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés, dans les affaires ci-dessus, j'exposerai en vente, à la Bourse, vendredi, 9 novembre prochain, à midi, 1200 yards de sable de batture, situé vis-à-vis l'habitation de M. Charles Caffin, à deux milles de la ville, saisis par privilège.

27 oct L. DAUNOY, marshal.

La Compagnie de Navigation de la N. Orléans. vs. La goëlette Esperance, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi 28 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette Esperance, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

27 oct. L. DAUNOY, marshal.

Chs. Myres contre Daniel First.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 6 novembre, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, un lot de terre situé au faubourg Saulet, désigné par le No. 2, dans l'Ilet No. 24, ayant 60 pied de face à la rue Bacchus, sur 120 de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 oct L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs* de *fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro trois, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro cinq, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds à la rue Calliope.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 18 mars 1828." [4 oct] L. DAUNOY, marshal.

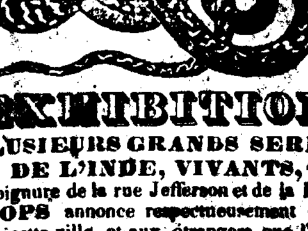

EXHIBITION
DE PLUSIEURS GRANDS SERPENTS DE L'INDE, VIVANTS,

Encoignure de la rue Jefferson et de la Levée.

F. COPS annonce respectueusement au public de cette ville et aux étrangers que l'exhibition de ces Serpents, les plus grands qui aient jamais été importés dans ce pays, est déjà commencée. Elle se compose de

L'ANACONDA,
Epouvantable serpent de Java; du
Boa Constricteur,
Serpent étrangleur de Ceylan, et du
BOA BRODÉ DES ROCHERS,
De Chetsgong.

Les couleurs de ces terribles reptiles sont vivaces et belles au-delà de toute description.

Ils sont enfermés dans une cage de fil de fer, et sont si dociles que la femme et l'enfant les plus timides peuvent les examiner sans le moindre danger.—On aura la plus grande attention pour les dames et les enfants.

Outre ces animaux,

LA TETE D'UN CHEF,
OU GUERRIER DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE,
Curieusement tatouée; et un magnifique

Cosmorama.

☞ Pour les details voyez l'affiche.

Prix d'entrée—25 sous. Enfans, moitié prix.

Billets pour tout le temps de l'exhibition, 50 sous. Personne ne sera admis une seconde fois pour la même somme, à moins qu'il ne soit en compagnie de sa famille ou de ses amis.

Heures d'exhibition: de 10 heures du matin à 9 heures du soir. 28 oct—6

François Briault,

FABRICANT DE COUTELLERIES, ET FAISANT LES REPARATIONS,

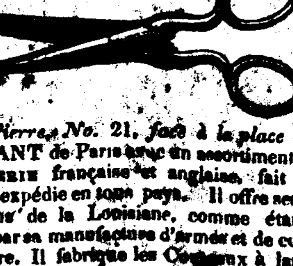

Rue St. Pierre, No. 21, face à la place d'Armes.

ARRIVANT de Paris avec un assortiment de COUTELLERIE française et anglaise, fait la commission et expédie en tous pays. Il offre ses services aux habitans de la Louisiane, comme étant connu en France par sa manufacture d'armes et de coutellerie, en tout genre. Il fabrique les Couteaux à lames d'argent, lames d'or et de vermeil; fait les raccommodages de bijouterie et tout ce qui concerne son état.

9 oct—3m

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi, 19 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugont, alias Jean Bart, h. c. l.; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines entre les rues Robertson et Claiborne, désigné par le No. 16. et ayant 40 pieds 7 pouces de face sur 100 pieds de profondeur sur une ligne et 105 pieds 8 pouces et ½ sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces ½ de large sur la ligne du fond.

Conditions; un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Férand, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 oct.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mercredi, 7 novembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue St.-Pierre, entre les rues de Chartres et Levée, vis-à-vis la Place d'armes, pour le compte de la succession de feu Pierre Nicolas Glaçon, 15 barils de farine et quelques hardes. Conditions; comptant.

Par ordre de la Cour.

27 oct. MARTIN BLACHE. rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 27 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Jacques Hubert Boisgervais, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, ayant 300 pieds de face à la rue Montégut et une profondeur de 139 pieds environ, faisant face d'un côté à la rue Casacalvo, et de l'autre côté à la rue des Grands Hommes; ensemble les édifices qui s'y trouvent. Conditions: un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par Le Férand, notaire. 26 oct.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlini un nègre nommé HARRY, âgé d'environ 45 ans, nègre de champ. Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

18 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, les esclaves suivans appartenant aux successions de James et Susan Dornhey, savoir: Lewis, nègre âgé de 28 ans, charretier et nègre de journée, Dick, griffe âgé d'environ 25 ans sujet aux crises, charretier et journalier; Layton, nègre d'environ 23 ans, Hester, négritte d'environ 14 ans.

Condition: un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

18 oct MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par Wm. Y. Lewis, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 18 oct.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Martin Kenny a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu William Monroe, décédé ab. intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

31 oct. MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Philip Canterbury a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle, à la succession de feu Daniel Swanson, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

31 oct. MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Jules Davézac de Castera, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait point homologué, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions. Par ordre de la Cour.

26 oct MARTIN BLACHE. Register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Joseph Ourdus a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de Ventura Puy, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE,

26 oct Reg. des test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Manuel Simon Cucullu a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de Galisto Gonzales de Mendoza, décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

25 oct. MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Marie Dauphin f. c. l. et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Jacques Zeno, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la Cour.

24 oct. MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Clapier a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Garnier Marcelin, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

23 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Hacker a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Pierre Nicolas Glaçon, décédé ab intestat, avis est par le présent donné, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE.

17 oct rég. test.

A VENDRE OU A LOUER.

Une jolie maison neuve, située dans la rue Victoire, entre les rues du Port et St.-Ferdinand, occupée dans ce moment par madame Jules Le-Blanc. S'adresser à

9 oct. THEODORE NICOLET.

L'IMPRIMERIE de Rd A. PERDREAUVILLE, située ci-devant rue de Chartres, No. 121, est transportée au No. 163, encoignure des rues de Chartres et de Toulouse. On y exécute toute sorte d'ouvrages tels que livres, mémoires, blancs pour Cours et Notaire, checks, connaissemens, factures, petites et grandes affiches, étiquettes, cartes de toute espèce, billets d'enterrement, &c., avec soin et célérité. 20 oct

PARFUMERIES—Le soussigné offre à vendre 10 malles parfumeries surfines, richement assorties, en débarquement du brick Lexington, de Marseille. F. H. PETITPAIN,

22 oct Encoignure Toulouse et Chartres

20 BALLES 4-4 toile de coton, écrue, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000. yards, arrangées pour les marchés mexicains; en débarquement du brick Motion, venant de Boston, à vendre par [22 oct] LINCOLN & GREEN.

2040 RAMES papier de paille de différentes grandeurs, à vendre par HARRISON, BRO[illegible]

13 oct

A VENDRE.—T[illegible] ment desquele[illegible] une évaluation ra[illegible] quéreur. S'adres[illegible] Encoignure [illegible] Ste. Marie [illegible]

CAFE, su[illegible]
11 oct

A LOUER—[illegible] saine, ayan[illegible] mier lait. S'adr[illegible]

LE soussigné [illegible] quatre dont [illegible] sonne qui l'a per[illegible] encoignure des ru[illegible]
19 oct

VENTES A L'ENCAN.

TERRAINS DE GRANDE VALEUR,

Avec des bâtisses neuves, situés rue Carondelet, et d'autres aux faubourgs Marigny, Lafayette et Lavaudais.

PAR ISAAC L. M'COY.—*Vente renvoyée.*

LA vente des propriétés suivantes de valeur, bâties en briques, et situées rue Carondelet, et d'autres aux faubourgs Marigny, Lafayette et Lavaudais, annoncées pour être vendues le 30 de ce mois, est renvoyée au lundi 5 novembre prochain, à midi, à la Bourse.

5 terrains et les édifices qui s'y trouvent, situés dans l'Ilet borné par les rues St. Charles, Hevis, Girod et Carondelet.

Les maisons qui s'y trouvent sont très convenables pour faire la résidence de personnes engagées dans le commerce, et l'on ne saurait placer plus avantageusement son argent.

Le terrain No. 1, formant l'encoignure des rues Carondelet et Girod, mesure 23 pieds 4 pouces de face à la première rue, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur à la dernière, borné par une allée de 4 pieds 6 ps., dans la profondeur duquel il y a privilège. Sur ce terrain il y a un magasin neuf, à deux étages, de 42 pieds de profondeur, couvert en ardoise, divisé en 5 chambres, dont 4 à cheminée, cuisine en briques, citerne, puits, &c. La cour est pavée.

Le terrain No. 2, contigu, a 22 pieds 11 pouces à la rue Carondelet, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur, avec privilège de l'allée. Les bâtisses sont les mêmes que celles ci-dessus.

Le terrain No. 3, contigu, a 22 pieds 11 pouces à la rue Carondelet, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur, avec privilège de l'allée. Les bâtisses sont du même genre.

Le terrain No. 4, contigu, même mesure et même description de bâtisse.

Le terrain No. 5, contigu, a 23 pieds 6 pouces, sur 80 pieds 10 pouces: même description de bâtisse. Le tout est plus amplement décrit sur le plan qui sera exposé à la Bourse. Les maisons seront louables le 10 novembre, époque où elles seront finies.

AUSSI:

4 terrains au faubourg Marigny, situés rues de l'Union et du Génie, Ilet No. 66, bornés par ces deux rues et par celles de la Bagatelle et Célestine.

Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues de l'Union et du Génie, et a 30 pieds de face à la première, sur 120 de face à la dernière.

Les terrains Nos. 2, 3 et 4, ont chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 de profondeur, mesure française, comme on le verra sur le plan déposé en l'étude de F. de Armas.

AUSSI:

Deux autres terrains, situés au chemin St. André et de la rue des Magasins, Nos. 12 et 27, Ilet No. 27, faubourg Lafayette, savoir:

Le terrain No. 12, formant l'encoignure des rues Magasins et St. André, a 32 pieds 8 pouces de face à la première, sur 106 pieds 6 pouces de face à la seconde.

Le terrain No. 27, a 32 pieds 8 pouces de face à la rue des Magasins, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, mesure anglaise. Voir le plan en l'étude de F. de Armas.

AUSSI:

12 autres terrains dans l'Ilet No. 12 du faubourg Livaudais, désignés comme suit.

Le terrain No. P, encoignure Levée et rue Trasiène, a 51 pieds 1 pouce de face à la Levée, sur [illegible] à la rue Troisième, et 50 pieds face au fleuve, avec tous les droits de batture, &c.

Les terrains Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, se joignent, et ont chacun 50 pieds de face à la rue Fulton, entre les rues Seconde et Troisième, sur 125 pieds de profondeur.

Le terrain No. 6, encoignure des rues Rousseau et Seconde, a 50 pieds de face à la première, sur 125 à la dernière.

Le terrain No. 10, encoignure des rues Rousseau et Troisième, a 50 pieds de face à la première, sur 125 à la dernière.

Les terrains Nos. 11 et 12, ont chacun 42 pieds 8 pouces de face à la rue Seconde, sur 125 pieds de profondeur.

Les terrains Nos. 15 et 16 ont 42 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième, sur 125 pieds de profondeur. Voir le plan en l'étude de G. R. Stringer.

Conditions:—Pour la propriété rue Carondelet qui sera offerte en bloc, un tiers comptant; l'acquéreur prenant à charge le paiement de trois billets de $850 chaque, dûs dans 1, 2, et 3 ans à partir du 10 mars dernier; trois autres billets de $733 33 cents et demi chaque, dûs dans 1, 2 et 3 ans, à partir du 5 mars dernier; et trois autres billets de $650 chaque, dûs dans 1, 2 et 3 ans, à partir du 5 mars dernier; le reste du prix d'achat payable à 6 et 12 mois, si l'on ne vend pas en bloc, on vendra séparément ces terrains, un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois, l'acquéreur donnant sécurité pour le paiement des hypothèques respectives.

Pour les quatre terrains du faub. Marigny, qu'on vendra en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement de deux billets de $130 chaque, dûs le 27 avril 1823 et 1834, et le reste à 6 mois.

Pour les deux terrains du faubourg Lafayette, qu'on vendra en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement de deux billets de $151,66 cents chaque, dûs le 25 mai 1833 et 34, et le reste à 6 mois.

Pour les terrains du faubourg Livaudais, qui seront vendus en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement d'un billet de $509 39 cents, dû le [illegible] mars 1833; et trois autres billets de $1942 chaque, dûs le 12 mars 1834, 35 et 36, et le reste à 6 mois, en billets endossés, pour tous les termes ci-dessus spécifiés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente en l'étude de W. Boswell, aux frais des acquéreurs. 19 oct.

PAR JACOB LEVY

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville, il sera vendu à la Bourse, samedi, 3 novembre prochain, à midi, les esclaves suivans, pour compte de la succession de Mme. Jeanne Smelser, décédée:

Tom, nègre âgé d'environ 45 ans, bon conducteur de dray, fidèle et sobre, domestique de confiance.

Nancy, sa femme, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, fidèle et sobre, bonne domestique de confiance.

Aaron, mulâtre âgé d'environ 32 ans, conducteur de dray, domestique de confiance, fidèle et sobre.

Sam, mulâtre âgé d'environ 25 ans, domestique de maison, fidèle et sobre.

David, mulâtre âgé d'environ 17 ans, domestique de maison, très intelligent.

Tous ces esclaves sont parfaitement acclimatés, étant dans le pays depuis quelques années.

Conditions—6 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par G. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 oct

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu, par ordre de la Cour des Preuves, à la Bourse Hewlett, Samedi 3 Novembre, à midi, cinq esclaves de prix, pour compte de la succession de feue dame Jane Smelser, on donnera plus tard les détails.

2 octobre

PAR ISAAC L. M'COY

IL sera vendu samedi 10 novembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, par ordre de M. Job Wilson, syndic des créanciers de la succession de John Brown aîné, et en vertu d'un ordre de la Cour de District pour le premier district judiciaire de la Louisiane, les propriétés suivantes, consistant en

TERRAINS DE VALEUR,

avec les édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues St. Jean, Perdido et St. Pierre, avec les dimensions suivantes:

Lot No. 1, formant l'encoignure des rues St. Jean et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première, sur 95 pieds 11 pouces de face à la dernière.

Lot No. 2, adjoignant le No. 1, mesure [illegible] 11 pouces de face à la rue St. Jean, sur 95 [illegible] pouces de profondeur.

Lot No. 3, adjoignant par derrière aux Nos. [illegible] mesure 3[illegible] pieds [illegible] pouces de face à la rue P[illegible] 95 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 4, adjoignant au No. 3, est d[illegible] dimensions.

Lot No. 5, formant l'encoignure des rues [illegible] et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces [illegible] première rue, sur 95 pieds 11 pouces [illegible] la dernière, et joint au No. 4 par derrière.

Lot No. 6, adjoignant le No. 5, mesure [illegible] de face à la rue St. Pierre, sur [illegible] profondeur, et [illegible] borné [illegible]

[illegible]